

Au Conseil général de

N. réf. : 110.Kléber Méleau.doc
1029 Villars-Ste-Croix, le 17 juillet 2017

1029 Villars-Ste-Croix

Préavis municipal no 8/2017
relatif à la convention de subventionnement multipartite
entre la commune de Villars-Ste-Croix et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil général l'autorisation de signer une convention multipartite de subventionnement de 4 ans entre la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau, ci-après TKM, les communes membres de la fondation du TKM dont la commune de Villars-Ste-Croix, et l'Etat de Vaud.

En 2015, le Conseil général autorisait la Municipalité à créer la fondation du TKM avec les communes de Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice, Jouxens-Mézery et l'Etat de Vaud. Selon l'art. 3 de ses statuts signés le 1^{er} juillet 2015, cette fondation a pour mission générale de « promouvoir la culture de l'art dramatique, par la création et l'accueil de spectacles d'artistes professionnels, la médiation culturelle ainsi que toutes autres manifestations propres à éveiller et à entretenir l'intérêt du public pour l'art dramatique ». Elle a également pour tâche la gérance et l'exploitation du TKM.

Introduction

Le TKM est une institution fondée par Philippe Mentha en 1979 et dirigé par ce dernier jusqu'au 30 juin 2015. Le 1^{er} juillet 2015, date de l'entrée en fonction d'Omar Porras, l'acte constitutif de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau est signé par ses membres fondateurs : la Ville de Lausanne, les 8 communes du district de l'Ouest lausannois (Bussigny, Chavannes près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix), ainsi que la commune de Jouxens-Mézery. L'Etat de Vaud fait partie également de la fondation sans toutefois être signataire de l'acte constitutif pour des raisons juridiques. La présidence est confiée à Mme Myriam Romano-Malagrifa, conseillère municipale en charge de la Direction Culture-Jeunesse-Affaires scolaires - Sport de la Ville de Renens, et le secrétariat à Mme Michelle Dedelley, cheffe du service, affirmant ainsi ce lieu comme le théâtre de l'Ouest lausannois. La vice-présidence est assurée par le syndic de Lausanne M. Grégoire Junod.

La fondation de droit privé est le mode de gouvernance choisi pour gérer le TKM, en raison de sa stabilité structurelle et des garanties de rigueur correspondant aux exigences d'aujourd'hui. Ce mode de fonctionnement permet également de renforcer la position des communes de l'Ouest lausannois.

Cette nouvelle organisation permet au TKM de consolider sa place dans le paysage culturel de l'agglomération par l'émergence d'un projet de taille régionale et de bénéficier d'un meilleur équilibre financier entre la ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et les communes de l'Ouest lausannois. Ces dernières le soutiennent dans des proportions variant pour 2016 entre Fr. 3.- et Fr. 6.- par habitant, auxquels s'ajoutent pour Renens, commune territoriale, le remboursement de la taxe sur les divertissements sous forme de subvention d'un montant équivalent et une participation au loyer du local de stockage de Penthalaz et pour Lausanne, le coût du loyer. Par

ailleurs, le rayonnement national et international de la démarche du comédien et metteur en scène Omar Porras garantit des financements complémentaires aux subventions publiques.

De par sa ligne artistique, le TKM est reconnu depuis de longues années comme le seul théâtre de répertoire de la région.

En cohérence et complémentarité avec les autres théâtres de l'agglomération, la mission de ce lieu de création en lien avec le répertoire a été confirmée. Son projet artistique répond non seulement aux missions définies pour le TKM mais s'inscrit également dans le paysage socio-culturel de l'Ouest lausannois. Parmi les objectifs visés par la fondation dans la durée de cette convention (art. 9), figure notamment l'accès facilité pour différents publics (associations et écoles) au théâtre, en mobilisant des actions comme la médiation culturelle par des professionnels ou des formules d'abonnements modulables.

Finalement, il importe encore de signaler qu'avec l'entrée en fonction du nouveau directeur, des travaux incontournables d'assainissement ont été réalisés et financés par la Ville de Lausanne d'une part, et d'autre part par le soutien exceptionnel d'une fondation privée. Parallèlement et régulièrement depuis juillet 2015, le personnel technique du théâtre a contribué très largement, de par ses compétences métiers, à la remise en état des locaux. A moyen terme, soit à l'horizon 2020, des travaux plus conséquents sur le bâtiment devront être planifiés, avec la perspective de pouvoir bénéficier de l'espace actuellement dédié au club de tennis de table comme salle de répétition et ainsi se libérer des charges de location du lieu actuel de travail. Les discussions à ce sujet ont déjà été amorcées au sein du bureau du Conseil de fondation, composé des représentants des villes de Lausanne, Prilly et Renens.

Convention de subventionnement multipartite

Principe

Comme mentionné dans le préavis 6-2015, une convention de subventionnement entre les Communes, l'Etat de Vaud et la Fondation est nécessaire pour régler les relations entre les parties, clarifier les attentes et faciliter la planification financière du TKM.

Cette première convention, dont le modèle se base sur les conventions en vigueur à la Ville de Lausanne et à l'Etat de Vaud pour d'autres institutions culturelles de la région, est signée pour 4 ans, soit pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020. Elle entrera en vigueur rétroactivement en janvier 2017. Pour les Communes de l'Ouest lausannois et celle de Jouxten-Mézery, une augmentation visant à atteindre CHF 8.- par habitant en 2020 est proposée, sur la base du nombre d'habitants SCRIS (Service Cantonal de Recherche et Information Statistique) au 31 décembre 2015 et ce pour les 4 années de la convention. Pour Renens, commune territoriale, se rajoute historiquement une subvention d'un montant équivalent à la taxe sur le divertissement perçue auprès du TKM et un soutien de CHF 10'000.- pour la location du lieu de stockage de Penthalaz.

L'Etat de Vaud ayant augmenté son soutien de CHF 20'000 en 2015 et CHF 20'000 en 2016, sa participation restera identique durant ces quatre ans. Quant à la Ville de Lausanne, qui finance le TKM à hauteur de CHF 1'077'000, son soutien restera stable également pendant cette période, pour autant que les autres collectivités publiques communales confirment leur engagement à augmenter leur soutien par la signature de la présente convention. Six mois avant le délai, l'opportunité d'une nouvelle convention sera discutée entre les collectivités publiques signataires et la Fondation, sur la base d'un bilan artistique et financier.

Enfin, il est nécessaire de préciser ici que l'enjeu d'une telle convention est qu'elle soit signée par l'ensemble des partenaires ; dans le cas où un seul d'entre eux déciderait de ne pas la signer, elle ne pourrait pas entrer en vigueur.

Engagements des collectivités publiques et de la Fondation

Les Communes et l'Etat s'engagent à verser à la Fondation une subvention annuelle sur une période de quatre ans (2017-2018-2019-2020). La Fondation pour sa part, outre ses responsabilités de gestion administrative, budgétaire et de personnel, s'engage à respecter les missions qui lui sont assignées et à fournir aux signataires un plan financier quadriennal pour ses activités.

Incidences financières

Pour information, les soutiens des collectivités publiques en faveur du TKM ont été augmentés en 2015 par l'Etat de Vaud et 7 communes de l'Ouest lausannois, portant la subvention totale des collectivités publiques à CHF 1'916'700.-, y compris les soutiens en nature des villes de Renens et Lausanne:

En 2016, la subvention de la Commune de Villars-Ste-Croix était de CHF 1'500.00.

Pour les années conventionnées, soit 2017 à 2020, la Municipalité propose une augmentation linéaire pour arriver à une subvention de CHF 8.00 par habitant en 2020.

	2016	Années conventionnées			
		2017	2018	2019	2020
Subvention ordinaire en faveur de TKM (en CHF)	1'500	2'500	3'500	4'500	5'672
Base fixe d'habitants SCRIS 2015: 709 habitants	709	709	709	709	709
Subvention par habitant (en CHF)	2.12	3.53	4.94	6.35	8.-

Conclusion

Le TKM Théâtre Kléber-Méleau représente dans le paysage théâtral régional une vraie chance pour les communes de l'Ouest lausannois. Avec l'arrivée d'Omar Porras à sa direction, la mission de création et d'accueil d'œuvres théâtrales classiques et contemporaines est garantie, ainsi qu'un rayonnement local, national et international. L'ambition d'en faire un lieu artistique inscrit dans la politique culturelle de l'agglomération, dans un quartier en pleine mutation, justifie de le doter d'une planification financière rigoureuse et à la hauteur de ses ambitions. A l'instar de l'ensemble des communes fondatrices, de l'Etat de Vaud et des partenaires institutionnels régulièrement engagés dans le financement du TKM, la Commune de Villars-Ste-Croix se réjouit de participer au développement du TKM en consolidant et pérennisant son soutien par la signature de cette convention multipartite.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien prendre les décisions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX,

Vu le préavis No 8/2017 de la Municipalité du 17 juillet 2017,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les communes fondatrices une Convention de subventionnement multipartite de 4 ans de 2017 à 2020, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

ACCEPTE l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la Fondation TKM qui passera en 2017 à CHF 2'500.-, en 2018 à CHF 3'500.-, en 2019 à CHF 4'500.- et en 2020 à 5'672.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Georges Cherix

Vivette Pilloud

Annexes: - Statuts de la Fondation du TKM

- Convention de subventionnement multipartite pour les années 2017 à 2020